

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** - (2013)  
**Heft:** 1988

**Artikel:** Le succès de l'initiative Minder : une claque symbolique à la nomenclatura économique : le peuple a manifesté son opposition aux salaires exorbitants servis aux dirigeants d'entreprises : pourtant le texte adopté ne freinera pas la cupidité des managers

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014059>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 21.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La faiblesse de la force de l'habitude

Au-delà de l'initiative Minder

André Gavillet - 26 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22904>

L'initiative Minder aura incontestablement sa place dans l'inventaire et la particularité des initiatives de la démocratie directe suisse.

Rarement le pronostic fut aussi peu assuré, car d'une part le poids d'economiesuisse et de ses millions mis au service de la propagande et d'autre part l'influence habituelle des notables locaux faisaient douter que la proposition Minder puisse contrebalancer l'avis du Conseil fédéral et du

Parlement - et à l'unanimité des cantons.

Ce qui est à relever est la prise de position flottante de la gauche syndicale et la mollesse du groupe socialiste des Chambres, qui ne s'engagea pas pleinement dans le soutien à l'initiative. Les problèmes techniques soulevés avaient peu d'importance, sauf le point précis où les managers des grandes entreprises cotées en bourse définissaient

eux-mêmes les critères généraux de leur propre rétribution, avec l'accord des actionnaires.

A plus long terme, une fois retombés les commentaires d'actualité, l'explication de fond entre les partenaires sociaux devrait être publiquement et clairement annoncée et préparée, vu les difficultés que va devoir affronter la Suisse, sur le plan économique, dans ses relations extérieures.

## Le succès de l'initiative Minder: une claque symbolique à la nomenclatura économique

Le peuple a manifesté son opposition aux salaires exorbitants servis aux dirigeants d'entreprises. Pourtant le texte adopté ne freinera pas la cupidité des managers

Jean-Daniel Delley - 26 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22899>

L'intitulé de [l'initiative Minder](#) «contre les rémunérations abusives» - la version allemande «gegen die Abzockerei» parle plus crûment d'accaparement - a fort bien traduit le mécontentement populaire. Les montants extravagants et indécents versés à des managers arrogants sont une insulte à tous les salariés qui contribuent à la création de richesse.

Les tergiversations parlementaires et les moyens considérables déployés au cours de la campagne par les adversaires de l'initiative n'ont fait qu'amplifier ce mécontentement. Les millions alignés par economiesuisse pour convaincre l'opinion n'ont pas suffi face aux 72 millions promis au retraité Vasella, comme l'a noté ironiquement un commentateur. La vague protestataire a noyé le débat technique; l'analyse comparée

des textes de l'initiative et du contre-projet indirect, de leurs faiblesses et de leurs atouts respectifs n'a à coup sûr pas entamé le sentiment de colère si bien exprimé par l'entrepreneur schaffhousois Thomas Minder.

Reste que la campagne a occulté l'inadéquation du moyen proposé par l'initiative comme d'ailleurs par le contre-projet: pour limiter l'avidité des managers, il

suffirait d'accroître le pouvoir des actionnaires. Or la conception de la démocratie actionnariale que se fait Thomas Minder n'est plus d'actualité. Les petits porteurs ne font pas la loi lors des assemblées générales des sociétés cotées en bourse. Ils peuvent certes exprimer leur mauvaise humeur, mais sont régulièrement majorisés lors des votes par les caisses de pensions et autres fonds de placement. Partout où il a été introduit, le vote consultatif ou obligatoire sur les rémunérations n'a que très rarement conduit à modérer l'appétit des dirigeants.

C'est ce que montre Constantin Seibt dans un essai éclairant (*Tages-Anzeiger*, 21.2). Dès la

fin des années 1980, les gros investisseurs exigèrent des rendements élevés. C'est pourquoi ils portèrent au pouvoir des managers spécialistes de la réorganisation et de la rationalisation, rarement compétents dans le domaine d'activité de l'entreprise. L'objectif qui leur est fixé par les actionnaires: faire grimper le cours de l'action pour maximiser la «*shareholder value*». Ces mercenaires sont motivés par les bonus promis en cas de succès plutôt que par le développement à long terme de l'entreprise; le taux de rotation des patrons augmente alors rapidement. Voilà pourquoi il est illusoire d'attendre de ces actionnaires qu'ils modèrent l'appétit des

dirigeants.

Le seul frein efficace à cette spirale salariale aurait consisté à plafonner le montant des rémunérations fiscalement déductibles pour les entreprises. Mais le Parlement n'a pas retenu cette solution.

Par ailleurs, l'initiative n'a pas pris en compte un acteur majeur de l'entreprise, les salariés, absents de l'organe de décision du partage des profits. Leur participation dans les conseils d'administration permettrait de mettre fin au face-à-face des actionnaires et des dirigeants, de mieux prendre en compte les intérêts à long terme des entreprises et de répartir plus équitablement la richesse produite.

## Une gifle pour les femmes? Non, une chance pour réfléchir autrement

La politique familiale ne peut pas se limiter à un modèle unique

---

*Sabine Estier - 26 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22915>*

Et si le refus de l'article constitutionnel sur la politique familiale était une chance? La chance de réfléchir autrement. De ne pas croire que LA solution consiste seulement à créer plus de places en crèches.

En effet, à six reprises dans l'argumentaire remis au corps électoral était évoquée la création de structures d'accueil extrafamiliales, crèches, cantines ou unités d'accueil

pour écoliers. Rien d'autre. Décevant, non? Je ne dois pas être la seule à avoir voté oui avec réticence, juste pour ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Avoir pour seul objectif de développer les structures d'accueil a pour conséquence indirecte d'imposer un mode d'organisation de la famille qui met au centre les besoins de l'économie sur le modèle «*tout*

*le monde travaille tout le temps à 100%*».

Une vraie politique familiale tient compte de la diversité des situations et des projets.

Elle considère que c'est aux familles de choisir leur mode d'organisation, sans favoriser un modèle unique. Elle offre des outils multiples. Un congé parental et non pas un simple congé-maternité de quatre